

La visioconférence dans le cadre de la justice en ligne européenne



LA VISIOCONFÉRENCE DANS LE CADRE DE LA JUSTICE EN LIGNE EUROPÉENNE L'ESSENTIEL SUR LA VISIOCONFÉRENCE DANS LES PROCÉDURES JUDICIAIRES TRANSFRONTIÈRES

Le présent livret contient des informations sur les possibilités, les questions techniques de base et les bonnes pratiques dans le domaine de la visioconférence dans les procédures judiciaires transfrontières. (Le contenu du présent livret s'inspire principalement du guide sur la visioconférence dans les procédures judiciaires transfrontières.)

Avertissement

Le contenu de la présente brochure, qui a été élaborée par le Secrétariat général du Conseil, n'engage ni les institutions de l'Union européenne ni les États membres.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service Information au public de l'unité Communication de la Direction générale F à l'adresse suivante:

Secrétariat général du Conseil

Rue de la Loi 175 B-1048 Bruxelles

Fax +32 (0)2 281 49 77

Internet www.consilium.europa.eu/infopublic

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*): 00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (www.europa.eu).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

ISBN 978-92-824-2501-5

DOI 10.2860/35885

© Communautés européennes, 2009

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source *Printed in Belgium*

IMPRIMÉ SUR PAPIER BI ANCHI SANS CHI ORE

TABLE DES MATIÈRES

POURQUOI RECOURIR À LA VISIOCONFÉRENCE DANS LE CADRE DE PROCÉDURES JUDICIAIRES?	5
CADRE DE LA TECHNOLOGIE DE LA VISIOCONFÉRENCE	9
LA VISIOCONFÉRENCE AUJOURD'HUI	13
QUELQUES BONNES PRATIQUES	23
EXEMPLES D'UTILISATION DE LA VISIOCONFÉRENCE	27
VISIOCONFÉRENCE TRANSFRONTIÈRE - QUESTIONS ET RÉPONSES	31
CATALOGUE D'INFORMATIONS UTILES	37



POURQUOI RECOURIR À LA VISIOCONFÉRENCE DANS LE CADRE DE PROCÉDURES JUDICIAIRES?



La visioconférence est un instrument efficace permettant de faciliter et d'accélérer les procédures transfrontières et de réduire les coûts y afférents. Quoique la technique de la visioconférence soit peut-être un concept nouveau dans le contexte de la justice en ligne européenne, elle existe déjà et est déjà largement utilisée au niveau national, et pourrait être davantage exploitée au niveau européen en tant que partie intégrante du portail européen de la justice.

Les objectifs du présent livret sont les suivants:

- promouvoir et favoriser le recours aux systèmes de visioconférence dans le cadre des procédures judiciaires transfrontières et nationales;
- illustrer les possibilités et les éléments techniques fondamentaux de la visioconférence, ainsi que la façon dont cet instrument peut être utilisé dans le cadre des procédures judiciaires;
- diffuser des informations sur les bonnes pratiques mises en œuvre et sur l'expérience acquise dans les États membres de l'UE qui recourent déjà à la visioconférence;
- diffuser les informations disponibles sur la visioconférence dans l'UE; et
- encourager les juges, les procureurs, les avocats ainsi que les autres praticiens de la justice et décideurs à envisager de mettre en œuvre et d'exploiter des systèmes de visioconférence pour les procédures nationales et transfrontières.

La visioconférence (ou vidéoconférence) consiste en un ensemble de technologies interactives de télécommunication permettant à deux sites ou plus d'interagir grâce à des transmissions audio et vidéo simultanées dans les deux sens¹.

Voir la définition présentée à l'adresse http://en.wikipedia. org/wiki/Videoconferencing

Le présent livret traite du recours à la visioconférence dans le cadre des procédures judiciaires, surtout dans les tribunaux utilisant des installations séparées (par exemple une salle pour l'audition des témoins) ou une autre méthode (par exemple des équipements mobiles ou portables ou un studio).

Le plan d'action relatif à l'e-Justice européenne approuvé par le Conseil en novembre 2008² indique que la simplification et l'encouragement des communications entre les autorités judiciaires des États membres présentent une importance particulière (par exemple, par le biais de la visioconférence ou d'un réseau électronique sécurisé). Selon le plan d'action relatif à l'e-Justice européenne, l'"amélioration de l'utilisation des technologies de visioconférence" est l'un des projets sur lesquels les travaux devraient se poursuivre pendant la période 2009-2013.

²⁾ JO C 75 du 31.3.2009, p. 1.



CADRE DE LA TECHNOLOGIE DE LA VISIOCONFÉRENCE



Base juridique

Il conviendrait de tirer davantage parti des possibilités offertes par la législation communautaire existante, en particulier en ce qui concerne l'audition de témoins, d'experts et de victimes par visioconférence, en application d'instruments juridiques tels que:

- la Convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre les États membres de l'Union européenne³ (Convention d'entraide judiciaire de 2000), article 10;
- le règlement (CE) n° 1206/2001 du Conseil du 28 mai 2001 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale, article 10, paragraphe 4, et article 17, paragraphe 4⁴;
- la directive 2004/80/CE du Conseil du 29 avril 2004 relative à l'indemnisation des victimes de la criminalité, article 9, paragraphe 15;
- le règlement (CE) n° 861/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 instituant une procédure européenne de règlement des petits litiges, article 8 et article 9, paragraphe 16;
- la décision-cadre du Conseil du 15 mars 2001 relative au statut des victimes dans le cadre de procédures pénales (2001/220/ JAI), article 11, paragraphe 17.

La plus grande partie de ces instruments sont déjà applicables dans la plupart des États membres de l'UE.

³⁾ JO C 197 du 12.7.2000, p. 24.

⁴⁾ JOL 174 du 27.6.2001, p. 1.

⁵⁾ JO L 261 du 6.8.2004, p. 15.

⁶⁾ JOL 199 du 31.7.2007, p. 1.

⁷⁾ JO L 82 du 22.3.2001, p. 1.



© Fotolia



LA VISIOCONFÉRENCE AUJOURD'HUI



Actuellement, des informations sont déjà disponibles sur le recours à la visioconférence transfrontière dans les procédures pénales ou civiles et les procédures commerciales. Il est clair que la technologie de la visioconférence peut être utile dans ces types de procédures. C'est pour l'obtention de preuves que la visioconférence est le plus utilisée dans les procédures transfrontières. Cette technologie s'est avérée particulièrement utile pour l'audition de témoins vulnérables ou intimidés. En outre, l'audition d'experts (par exemple de médecins

légistes) par visioconférence a permis de gérer les ressources d'une façon plus efficace. Dans plusieurs pays, la visioconférence s'est avérée utile pour les procédures administratives.

Informations succinctes sur les réalisations actuelles dans l'UE

Dans l'UE, plusieurs initiatives concernent le recours à la visioconférence dans les procédures judiciaires.

Le site web du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale⁸ présente des informations sur la visioconférence en matière civile pour la plupart des États membres, au point 7 de la rubrique "Obtention et mode de preuves".

La Réseau judiciaire européen en matière pénale⁹ offre un service spécial appelé Atlas, qui aide les utilisateurs potentiels de la technologie de la visioconférence à vérifier la disponibilité de l'équipement nécessaire dans l'autre tribunal.

Depuis deux ans, Eurojust¹⁰ utilise avec succès la technologie de la visioconférence dans de nombreuses enquêtes transfrontières.

⁸⁾ http://ec.europa.eu/civiljustice/index_fr.htm

⁹⁾ http://www.ejn-crimjust.europa.eu/

La visioconférence en pratique¹¹

Dans les points qui suivent, notre objectif sera d'expliquer certains éléments pratiques de la visioconférence transfrontière d'un point de vue organisationnel.

Demande de visioconférence

- Intervenants
- Formulaire de demande
- · Envoi de la demande
- Réponse à la demande

Organisation de la visioconférence

- · Accès à l'équipement nécessaire
- Modalités pratiques de la visioconférence
- · Coûts afférents à la visioconférence

Audition par visioconférence

- Procédure au cours de la visioconférence
- Qui est responsable de l'audition par visioconférence?
- Marche à suivre après la visioconférence

 Pour de plus amples informations, veuillez consulter le guide sur la visioconférence dans les procédures judiciaires transfrontières.

Demande de visioconférence

Au civil comme au pénal, la demande est adressée par le biais d'un formulaire type. Les formulaires sont disponibles sur les sites web des réseaux judiciaires européens¹².

La réponse à la demande est rédigée en utilisant un autre formulaire type. En matière civile, pour une demande d'exécution indirecte d'un acte d'instruction conformément aux articles 10 à 12 du règlement de 2001 sur l'obtention des preuves, la juridiction compétente requise doit accuser réception de ladite demande dans un délai de sept jours. Pour une demande d'exécution directe d'un acte d'instruction (article 17), l'organisme central ou l'autorité compétente dispose d'un délai de trente jours pour indiquer à la juridiction requérante si la demande peut être acceptée. En matière pénale, l'État membre requis doit donner son accord sur l'audition par visioconférence, pour autant que l'utilisation de cette technique ne soit pas contraire aux principes fondamentaux de sa législation et qu'il ait les moyens techniques de mener les auditions.

Préparation de la visioconférence

Une fois la demande acceptée, les préparatifs pratiques peuvent commencer. Dans les procédures transfrontières civiles et commerciales, dès que la juridiction requérante et la juridiction requise sont tombées d'accord sur une demande conformément aux articles 10 à 12 du règlement de 2001 sur l'obtention des preuves, la juridiction requise entre en contact avec le témoin afin de décider d'un lieu et d'une date appropriés pour l'audition. Lorsque des demandes d'exécution directe d'un acte d'instruction conformément à l'article 17 sont

Réseau judiciaire européen en matière pénale. http://www.ejn-crimjust.europa.eu/ (Outils-Entraide judiciaire)

Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale http://ec.europa.eu/civiljustice/index_fr.htm (Obtention et mode de preuves)

acceptées par l'organisme central ou une autre autorité compétente de l'État membre requis, la juridiction requérante informe le témoin de la date, de l'heure et du lieu de l'audition ainsi que des modalités de participation. En matière pénale, l'autorité judiciaire de l'État membre requis convoque la personne concernée conformément à la législation applicable. La méthode utilisée pour citer l'intéressé à comparaître est régie par la législation nationale.

Audition par visioconférence

L'objectif est de faire en sorte que l'audition par visioconférence se rapproche autant que possible de la pratique habituelle des juridictions pour une déposition en audience publique. Si l'on veut tirer le meilleur parti possible de cette technique, il convient de tenir compte de plusieurs différences. Certains aspects, devenus banals dans les auditions conventionnelles, revêtent une dimension différente en visioconférence: par exemple, le fait de s'assurer que le témoin comprend les modalités pratiques de la visioconférence, sait qui sont les participants et quels sont leurs différents rôles.

Il y a lieu de prendre en compte le décalage horaire lorsqu'un témoin doit être entendu par visioconférence depuis l'étranger. Il faut veiller à ce que les arrangements conviennent à l'ensemble des intervenants, qu'il s'agisse du témoin, des parties, de leurs représentants ou de la juridiction.

Les participants à la visioconférence doivent savoir que, même avec les systèmes les plus avancés actuellement disponibles, il y a un léger décalage entre la réception de l'image et la réception du son correspondant. Si rien n'est prévu à cet égard, certains auront tendance à superposer leur voix à celle du témoin, alors que celle-ci pourrait encore se faire entendre pendant une fraction de seconde

après que, à l'écran, le témoin semble avoir fini de parler.

Il convient que l'interrogatoire du témoin à partir du site distant respecte autant que possible la pratique suivie lorsqu'un témoin est interrogé en salle d'audience. Durant l'interrogatoire, le témoin doit être en mesure de voir le représentant légal qui lui pose la question, ainsi que toute autre personne (qu'il s'agisse d'un autre représentant légal ou du juge) formulant des observations quant à sa déposition.

En ce qui concerne les témoins vulnérables et intimidés, la visioconférence peut être considérée comme une façon de réduire l'anxiété et le malaise que pourrait entraîner un voyage déstabilisant vers une juridiction étrangère. Pour les dépositions devant une juridiction étrangère, il peut être utile de disposer d'une salle réservée aux témoins qui soit séparée de la salle d'audience.

Le problème de la disponibilité de témoins experts figure parmi les causes de retard tant en matière civile (par exemple experts médicaux et psychologues dans les affaires concernant la garde ou la protection des enfants) qu'en matière pénale (par exemple médecins légistes ou experts informaticiens). Grâce au matériel de visioconférence, les juridictions pourront décider d'une manière plus souple quand et comment les témoins experts d'autres États membres seront invités à déposer. Lorsque des témoins experts doivent être entendus, il est conseillé de les contacter au préalable afin de déterminer le type d'équipement qui pourrait être nécessaire dans ce cadre (par exemple une caméra destinée à filmer des documents, du matériel audio ou vidéo, etc.).

En ce qui concerne le recours à des interprètes, il faut se demander si l'interprète doit se trouver dans

les installations de la juridiction requérante ou sur le site distant (ou encore ailleurs).

L'interprétation consécutive est la technique la plus utilisée pour les visioconférences transfrontières. Le recours à l'interprétation simultanée est plus difficile, puisqu'il faut des cabines pour les interprètes, des casques pour les participants et un contrôle précis des microphones. Soulignons que l'interprète a besoin d'un contact visuel approprié avec la personne dont il doit traduire les propos.

Des documents supplémentaires sont parfois produits durant l'audition d'un témoin. Pour faire face à cette situation, il serait utile de disposer d'une caméra permettant de filmer des documents. Un tel équipement est toutefois inutile lorsque le client et l'avocat examinent les documents présentés en privé. En outre, une copie du document envoyée par télécopieur peut être plus facile à manipuler. Pour que les télécopieurs puissent être utilisés avec souplesse, il est conseillé à l'autorité requérante et à l'autorité requise d'échanger des numéros de télécopieurs exacts et actualisés avant le début de la visioconférence.

À long terme, la visioconférence pourrait être complétée par des répertoires partagés ou des serveurs de documents. Quoique de tels dispositifs soient de plus en plus utilisés pour le partage d'informations, il est indispensable de prendre des précautions supplémentaires, dans le contexte judiciaire, afin que ces répertoires soient sécurisés et accessibles uniquement à des intervenants autorisés et concernés par l'affaire.

Aspects techniques de la visioconférence

L'équipement de visioconférence est aujourd'hui très souple et simple d'utilisation. Cependant, toutes les composantes du matériel doivent dans la mesure du possible être normalisées (mêmes types de matériel et configuration analogue). Pour faciliter l'utilisation de l'équipement, il faut essayer de veiller à ce qu'il soit positionné de la même façon dans tous les types de locaux. Le matériel de visioconférence, qu'il soit conçu sur mesure ou se présente sous la forme d'un système intégré, doit être conforme à des normes industrielles minimales pour faciliter l'interopérabilité lors des connexions transfrontières. Les différentes normes techniques sont examinées en détail dans le guide sur la visioconférence dans les procédures judiciaires transfrontières.

- Positionnement du matériel: Le matériel (surtout les caméras et les microphones) doit être placé de sorte qu'il soit seulement nécessaire d'apporter des ajustements minimaux par rapport à la disposition des participants dans les salles. Le matériel devrait être placé de manière à ce que des affaires puissent aussi être traitées sans recours à la visioconférence dans la salle d'audience concernée.
- Intelligibilité: Les paroles doivent toujours être parfaitement intelligibles. Aucun mot prononcé au cours de la visioconférence ne peut être perdu. Le son doit être de qualité constante et dépourvu d'interférences ou de parasites. Certaines exigences doivent être respectées en ce qui concerne la synchronisation des lèvres (retard de moins de 0,15 secondes). En outre, l'écho doit être annulé, alors que le bruit de fond et la réverbération doivent être réduits autant que possible.
- Les microphones devraient être placés d'une manière telle que les sons en provenance de la salle d'audience distante

ne soient pas distordus par des bruits de fond. En cas de recours à l'interprétation, un seul microphone devrait être branché simultanément. L'utilisation simultanée de plusieurs microphones provoque des distorsions de l'interprétation (surtout en cas d'interprétation simultanée).

Matériel mobile - souplesse accrue

D'autres jeux de matériel mobile (écran + caméra + haut-parleur + microphone + accessoires) pourraient faciliter le recours à la visioconférence pour l'audition de témoins. Le matériel mobile peut être déplacé sans difficulté entre différents sites et utilisé avec une certaine souplesse. Toutefois on doit s'attendre à ce que les équipements mobiles présentent plus de limitations que les équipements fixes (par exemple le nombre de participants qui peuvent être filmés simultanément de façon claire). Les équipements mobiles peuvent être utilisés, au besoin, pour entendre des témoins sur des sites particuliers tels que des hôpitaux ou des prisons, mais aussi en renfort provisoire d'un matériel fixe défaillant.

Établissement de la connexion - fonctionnement du système de visioconférence

Le fonctionnement du système de visioconférence doit être aussi convivial (simple) que possible, et doit nécessiter peu de manœuvres, par exemple: allumer et éteindre les caméras et les microphones, établir la connexion et choisir la configuration par un menu, mettre fin à la connexion et se déconnecter. La connexion est habituellement établie entre deux sites (connexion point à point). Dans certains cas, il peut être nécessaire d'établir une connexion entre plus de deux sites simultanément (multipoints). Les connexions peuvent être établies via une passerelle tierce.



QUELQUES BONNES PRATIQUES



Création d'un système de réservation pour les visioconférences - Autriche

L' Autriche a créé un système centralisé de réservation de visioconférences, à l'intention de ses juridictions nationales. Le système est disponible pour toutes les juridictions nationales et il est possible de réserver directement des salles d'audience disposant d'un équipement de visioconférence.

Assouplir la visioconférence - Finlande

La Finlande a commencé à installer différents types de matériel de visioconférence répondant à des objectifs différents. Un jeu complet, comprenant des caméras et des écrans offrant une grande qualité d'image à haute définition, est disponible pour les audiences. Pour les auditions préliminaires, il existe un jeu différent pour les salles de réunion. Pour entendre des témoins, un jeu de base est disponible, comprenant un terminal, une caméra et un microphone. Pour l'usage mobile, par exemple dans des centres sociaux, des hôpitaux, des centres d'asile, etc., une solution portable est disponible, comprenant un ordinateur portable équipé des logiciels nécessaires, ainsi qu'une caméra.

Assistance aux témoins vulnérables - Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, des liaisons par visioconférence avec des salles distantes servant à l'audition de témoins ont été installées dans quelques bureaux de soutien aux victimes (Victim Support) et bureaux de police, dans le cadre de déploiements nationaux financés au niveau central.

Interprétation et visioconférence - Allemagne

Un équipement d'interprétation simultanée est occasionnellement ajouté au matériel de visioconférence, de façon à ce qu'un interprète puisse participer à une procédure dans laquelle certains défendeurs parlent une langue étrangère. Des interprètes peuvent également participer par visioconférence à des procédures devant des juridictions administratives, afin de réduire les coûts.

Accélération de la procédure - Royaume-Uni

Le système "Virtual Court", qui consiste en une liaison vidéo entre un tribunal et un bureau de police, a permis de traiter les auditions préliminaires dans les deux à trois heures qui suivent l'inculpation dans les affaires simples; il est ainsi possible de procéder à un nombre important d'auditions préliminaires le même jour. Comme il s'est avéré que la rapidité de la procédure était un atout dans les affaires concernant des violences domestiques, on escompte qu'un service plus réactif pourra être fourni à bon nombre de victimes et de témoins.

Autres bonnes pratiques

Les bonnes pratiques et les exemples de réussites dans la mise en place et l'utilisation des systèmes de visioconférence dans les procédures judiciaires seront régulièrement recueillis et présentés dans les futures versions révisées du présent livret et du guide sur la visioconférence dans les procédures judiciaires transfrontières, à l'usage des juridictions et des praticiens.



EXEMPLES D'UTILISATION DE LA VISIOCONFÉRENCE



Audition d'un témoin

Anne ayant été témoin d'une infraction pénale, elle a été convoquée par une juridiction et doit être entendue en tant que témoin dans l'action intentée contre le suspect.

Quoique n'ayant pas été directement affectée par l'incident, Anne a été profondément traumatisée et est actuellement traitée dans un hôpital psychiatrique. Son médecin a déconseillé tout déplacement et s'est fermement opposé à ce qu'Anne comparaisse devant le tribunal, surtout en présence du défendeur.

Comme l'hôpital psychiatrique dispose déjà sur place du matériel nécessaire, le tribunal a accepté de recourir à une visioconférence et a désigné un magistrat qui sera présent sur le site. De cette façon, l'audition d'Anne peut avoir lieu dans un environnement propice et il n'est pas nécessaire de prévoir un déplacement.

Une connexion audiovisuelle directe entre le tribunal où a lieu la procédure et l'installation distante où se trouve le témoin n'est établie que le temps de la déposition d'Anne et, le matériel étant déjà en place sur les deux sites, les frais sont aussi réduits que possible.

Audition d'un expert

Il a été demandé au Dr Abraham Knowall, généticien, de témoigner en tant qu'expert dans deux affaires pénales. Cependant, le Dr Knowall vit à Dublin, en Irlande, et est censé comparaître devant un tribunal situé à Berlin, en Allemagne, et un autre situé à Ljubljana, en Slovénie. Le problème est d'autant plus compliqué que les deux comparutions devraient idéalement avoir lieu le même jour, celle de Berlin étant prévue en début de matinée et celle de Ljubljana pour midi.

Grâce à la visioconférence, le Dr Knowall pourra se trouver à trois endroits simultanément et ne devra se déplacer que vers le centre de Dublin, le tribunal se trouvant à quelques kilomètres seulement de son domicile.

Dès 8h45, le Dr Knowall se présente au tribunal de Dublin; il est alors mené à la salle de visioconférence où l'accueille le magistrat local. À 9h00, une

connexion par visioconférence est établie avec le tribunal situé à Berlin et, après une brève présentation par le juge allemand, le Dr Knowall est appelé en tant que premier témoin de la journée. L'audition se termine vers 10h00, après un contre-interrogatoire par les deux conseils, et la visioconférence peut être interrompue.

Le Dr Knowall et le magistrat irlandais peuvent déjeuner tôt. Vers 11h45, le Dr Knowall et le magistrat sont de retour au tribunal de Dublin et une visioconférence peut maintenant avoir lieu avec le tribunal de Ljubljana, devant lequel il est prévu que le Dr Knowall témoigne de nouveau en tant qu'expert dans une affaire pénale.

Au cours du contre-interrogatoire, au tribunal de Ljubljana, le conseil du défendeur produit à titre d'élément de preuve un document qui n'a pas encore été présenté au Dr Knowall et qui n'est pas disponible à Dublin.

À l'issue de l'audition, le Dr Knowall peut regagner son laboratoire et se remettre au travail car, grâce à la visioconférence, il a pu éviter le voyage de Dublin à Berlin, de Berlin à Ljubljana, sans compter le retour à Dublin, ce qui aurait pris plusieurs jours, pour passer une heure dans un tribunal à Berlin et une autre dans un tribunal de Ljubljana.



VISIOCONFÉRENCE TRANSFRONTIÈRE -QUESTIONS ET RÉPONSES





1) La visioconférence peut-elle être utilisée entre tous les États membres de l'UE?

Oui, en pratique la plupart des États membres de l'UE ont mis en œuvre les instruments juridiques nécessaires pour les procédures civiles et pénales. La visioconférence peut-elle être utilisée avec des juridictions situées en dehors de l'UE?

> Oui, pour autant que ce soit juridiquement possible, que les juridictions concernées donnent leur accord et qu'elles disposent de l'équipement nécessaire.

3) Un tribunal peut-il refuser le recours à la visioconférence?

Oui, l'État membre requis doit accepter la visioconférence, cette procédure d'audition ne devant pas être contraire aux principes fondamentaux de sa législation, et disposer de la capacité technique nécessaire.

4) Qui supporte les coûts de la visioconférence?

En général, les frais afférents aux experts et aux interprètes, ainsi que les coûts de la communication, peuvent être remboursés par l'État membre requérant à l'État membre requis.

5) Y a-t-il des règles régissant le lieu où doit se trouver l'interprète (site local ou site distant)?

Non. En matière pénale, il est néanmoins conseillé que l'interprète se trouve dans la même salle d'audience que le témoin. Notamment, lorsque des accusés sont entendus par visioconférence, il est recommandé que l'interprète se trouve dans la même salle qu'eux.

6) La demande de visioconférence peut-elle être présentée par téléphone?

Non, la demande concernant une audition est présentée à l'aide de formulaires types. Elle peut être envoyée par courrier, par télécopieur (à tous les États membres) ou par courrier électronique (à certains États membres).

7) Le témoin peut-il s'exprimer dans sa langue maternelle?

Oui, s'il le souhaite. Un interprète sera présent si nécessaire.

8) Qui est responsable de l'audition par visioconférence?

Dans les procédures civiles, la responsabilité incombe au juge de la juridiction requise (sauf en cas d'obtention directe de preuves, la responsabilité incombant alors au juge de la juridiction requérante). En matière pénale, la responsabilité incombe au juge ou au procureur de la juridiction requérante.

9) Est-il possible de présenter des documents sur papier lors d'une audition par visioconférence?

Oui, pour autant que des caméras permettant de filmer des documents soient disponibles. Sinon, on peut toujours utiliser un télécopieur pour l'échange de documents sur papier. À l'avenir, il sera plus courant de recourir à des techniques plus avancées comme les serveurs de documents.

10) Est-il possible de procéder à une audience par visioconférence ailleurs que dans une salle d'audience?

Oui, par exemple lorsque le témoin est en prison, à l'hôpital ou en garde à vue, ou encore lorsque du matériel de visioconférence n'est disponible que dans une mission diplomatique.

11) Faut-il acquérir de l'équipement pour des visioconférences transfrontières entre juridictions?

Non, l'équipement peut être mis à disposition le temps d'une audition, si les juridictions requise et requérante sont d'accord. On peut utiliser l'équipement de visioconférence appartenant à d'autres institutions.

12) Faut-il qu'un technicien soit présent pour faire fonctionner l'équipement?

Non, comme le matériel dispose généralement d'un écran tactile d'utilisation simple, que les caméras ont des positions prédéterminées, etc., l'équipement peut être utilisé par les greffiers et les magistrats.

13) Faut-il enregistrer l'audition par visioconférence?

C'est normalement la législation nationale (code de procédure judiciaire, etc.) qui détermine s'il faut ou non enregistrer l'audition (son ou image ou les deux).

14) L'identité des témoins vulnérables ou intimidés peut-elle être protégée?

Oui, par exemple la connexion vidéo peut être interrompue pendant l'audition, on peut placer un rideau, ou prendre d'autres mesures permettant de dissimuler le visage du témoin.

15) Quels sont les risques que présente la visioconférence pour la sécurité?

Tout dépend de l'infrastructure de la juridiction ou de l'institution qui participe à la visioconférence. Si la visioconférence n'est disponible que pour certains utilisateurs, qu'elle utilise des lignes ISDN ou des adresses IP se trouvant derrière un pare-feu et que la connexion est authentifiée sur le site distant, le processus est suffisamment sécurisé.

16) Outre la visioconférence, existe-t-il une autre solution raisonnable et respectueuse de l'environnement?

Malheureusement, non.



CATALOGUE D'INFORMATIONS UTILES



Informations disponibles sur la visioconférence transfrontière

Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale:

http://ec.europa.eu/civiljustice/index_fr.htm (liens sous la rubrique "Obtention et mode de preuves")

Réseau judiciaire européen:

http://www.ejn-crimjust.europa.eu/ (liens sous la rubrique "Outils-Entraide judiciaire")

"Studie zum Stand des Einsatzes von Informationsund Kommunikationstechnologien (IuK) in der Justiz der EU-Mitgliedstaaten". Rapport de l'Europäische EDV-Akademie des Rechts gGmbH-Académie européenne de justice en ligne, mai 2007. Disponible à l'adresse: info@eear.eu

Études dans le domaine de la coopération judiciaire en matière civile et commerciale: http://ec.europa.eu/justice_home/doc_centre/civil/ studies/doc_civil_studies_en.htm

Étude sur l'application du règlement (CE) n° 1206/2001 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale:

http://ec.europa.eu/justice_home/doc_centre/civil/studies/doc_civil_studies_en.htm

"Videoconferencing in Criminal Proceedings: Legal and Empirical Issues and Directions for Research" (article de Molly Treadway Johnson et Elizabeth C. Wiggins, in LAW & POLICY, Vol. 28, No. 2, April 2006).

Conseil de l'Union européenne

LA VISIOCONFÉRENCE DANS LE CADRE DE LA JUSTICE EN LIGNE EUROPÉENNE

L'ESSENTIEL SUR LA VISIOCONFÉRENCE DANS LES PROCÉDURES JUDICIAIRES TRANSFRONTIÈRES

2009 — 38 p. — 10 x 21 cm

ISBN 978-92-824-2501-5

DOI 10.2860/35885

QC-78-09-986-FR-C

Comment vous procurer les publications de l'Union européenne?

Publications payantes:

- sur le site de l'EU Bookshop: http://bookshop. europa.eu;
- chez votre libraire, en lui donnant le titre, le nom de l'éditeur et/ou le numéro ISBN;
- en contactant directement un de nos agents de vente.

Vous obtiendrez leurs coordonnées en consultant le site: http://bookshop.europa.eu

ou par télécopie au numéro suivant: +352 2929-42758. Publications gratuites:

- sur le site de l'EU Bookshop: http://bookshop. europa.eu;
- auprès des représentations ou délégations de la Commission européenne.

Vous obtiendrez leurs coordonnées en consultant le site: http://ec.europa.eu

ou par télécopie au numéro suivant: +352 2929-42758.

